



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Remboursement des traitements anti-obésité

Question écrite n° 15097

Texte de la question

Mme Sylvie Bonnet appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation alarmante des patients ayant participé aux programmes d'essais cliniques et d'accès précoce du médicament anti-obésité Wegovy. Depuis le mois de janvier 2026, le laboratoire producteur a cessé la fourniture gratuite de ce traitement pour les patients inclus dans ces protocoles. Ces derniers, qui ont contribué par leur participation à la validation scientifique et clinique de cette molécule en France, se retrouvent aujourd'hui face à une impasse thérapeutique et financière. L'obésité étant une pathologie chronique, l'arrêt brutal de ce traitement entraîne quasi systématiquement une reprise pondérale et une réapparition des comorbidités associées (risques métaboliques et cardiovasculaires). Pourtant, malgré l'efficacité constatée durant la période d'essai, le relais n'est pas assuré par un remboursement de droit commun pour une grande majorité de ces patients. Cette situation soulève une question éthique majeure : celle de la continuité des soins après la participation à la recherche médicale. Il est inacceptable que des patients, ayant servi la science, soient contraints d'interrompre un traitement vital faute de moyens financiers, le coût de la thérapie restant prohibitif pour un particulier. Elle souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement envisage de mettre en place un dispositif transitoire de prise en charge pour ces patients spécifiques. Elle souhaite également connaître le calendrier de remboursement pérenne de ces traitements afin d'éviter une médecine à deux vitesses où seuls les patients les plus aisés pourraient se soigner.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Bonnet](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15097

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2026](#), page 4055